

# OPPORTUNITÉ RENDEMENT ACTION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 2019

**Titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'Échéance**

**Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »**

- **Émetteur** : BNP Paribas Issuance B.V.<sup>(1)</sup>, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.  
**Garant de la formule** : BNP Paribas S.A.<sup>(1)</sup>.  
L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique).  
L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies.
- **Éligibilité** : **Compte titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.**  
Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- **ISIN** : FR0013405354

(1) Notations de crédit au 20 février 2019 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A

- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Communication à caractère promotionnel

Brochure non réalisée par l'assureur

**PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :  
DU 28 FÉVRIER 2019 AU 31 MAI 2019  
(POUVANT ÊTRE CLÔTURÉE SANS PRÉAVIS)**



**BNP PARIBAS**

**PRIVALTO**

**La banque  
d'un monde  
qui change**

**Opportunité Rendement Action Société Générale 2019, Titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'Échéance**, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution de l'action Société Générale S.A. (les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance, ce qui est moins favorable à l'investisseur) ;
- Chaque trimestre, à partir du trimestre 4, un **remboursement anticipé automatique possible de l'intégralité du capital avec un gain potentiel de 2,50 %<sup>(1)</sup> par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup>**, si l'action est stable ou clôture en hausse par rapport à son cours initial à une des Dates de Constatation Trimestrielle<sup>(2)</sup> (soit un gain de 10 %<sup>(1)</sup> par an et un taux de rendement actuariel net maximum de 8,47 %<sup>(3)</sup>) ;
- À l'Échéance des 10 ans :
  - Un **remboursement de l'intégralité du capital<sup>(1)</sup> avec un gain de 2,50 %<sup>(1)</sup> par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup> soit 200 % du capital initial<sup>(1)</sup>**, dès lors que l'action est stable ou clôture en hausse par rapport à son cours initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup> (soit un gain de 10 %<sup>(1)</sup> par an et un taux de rendement actuariel net de 6,07 %<sup>(3)</sup>) ;
  - Un **remboursement de l'intégralité du capital<sup>(1)</sup> avec un gain de 1,25 %<sup>(1)</sup> par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup> soit 150 % du capital initial<sup>(1)</sup>**, dès lors que l'action clôture en baisse par rapport à son cours initial mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son cours initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup> (soit un gain de 5 %<sup>(1)</sup> par an et un taux de rendement actuariel net de 3,08 %<sup>(3)</sup>) ;
  - Une **perte en capital partielle ou totale égale à la baisse finale de l'action dès lors que celle-ci clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son cours initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>**. L'investisseur subit donc une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'action.

**Opportunité Rendement Action Société Générale 2019 est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes exposé pour une durée de 1 an à 10 ans à la seule action Société Générale S.A., et ne bénéficiez pas de la diversification du risque offerte par les indices de marchés actions.**

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation<sup>(2)</sup> ou à l'Échéance<sup>(2)</sup> le 14 juin 2029). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement actuariel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

## AVANTAGES

- **Un objectif de gain potentiel de 2,50 %<sup>(1)</sup> par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup> (soit un gain de 10 %<sup>(1)</sup> par an)** : dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle<sup>(2)</sup> ou à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, l'action est stable ou clôture en hausse par rapport à son cours initial.
- **Un gain potentiel de 1,25 %<sup>(1)</sup> par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup> (soit un gain de 5 %<sup>(1)</sup> par an)** : dès lors qu'à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, l'action clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son cours initial.
- **Possible remboursement rapide** : potentiel remboursement anticipé automatique chaque trimestre, à partir du trimestre 4, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, l'action est stable ou clôture en hausse par rapport à son cours initial.
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital<sup>(1)</sup> à l'Échéance<sup>(2)</sup>** : dès lors que l'action ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son cours initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>.

## INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital** :
  - **En cours de vie** : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie.
  - **À l'Échéance des 10 ans** : en cas de baisse de l'action de plus de 40 % par rapport à son cours initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>.
  - L'instrument financier est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'Échéance<sup>(2)</sup>.
- **Plafonnement des gains** : le gain potentiel est fixé à 2,50 %<sup>(1)</sup> par trimestre écoulé, soit un gain de 10 %<sup>(1)</sup> par an depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup> même en cas de hausse de l'action supérieure à ce montant.
- **Les dividendes éventuellement versés par l'action Société Générale S.A. ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'action**. Cette performance résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : elle peut varier de 1 an à 10 ans.
- **Risque de crédit** : L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la Formule (qui induit un risque sur la valeur de marché de l'Euro Medium Term Note (EMTN)) et supporte le risque d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit.
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'Échéance<sup>(2)</sup>** : il est très sensible à une faible variation de l'action autour du seuil de perte en capital, soit 40 % de baisse par rapport à son cours initial.

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif les principales caractéristiques en page 6 pour connaître le détail des dates.

(3) Les taux de rendement actuariel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

A la Date de Constatation Initiale, le 31 mai 2019, on observe le cours de clôture de l'action et on le retient comme son cours initial.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (TRIMESTRES 4 À 39)

Aux 36 Dates de Constatation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, on observe le cours de clôture de l'action et on le compare à son cours initial :

- Si, à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, l'action est **stable ou clôture en hausse rapport à son cours initial**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(2)</sup> correspondante :

L'intégralité du capital <sup>(1)</sup>	+	Un gain de 2,50 % <sup>(1)</sup> par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale <sup>(2)</sup> (soit un gain de 10 % <sup>(1)</sup> par an)
---	---	--

*Soit un taux de rendement actuariel net compris entre 6,12 %<sup>(3)</sup> et 8,47 %<sup>(3)</sup>, selon le trimestre du remboursement.*

- Sinon, si à l'une de ces dates, l'action clôture **en baisse par rapport à son cours initial**, le produit continue.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (TRIMESTRE 40)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale, le 31 mai 2029, le cours de clôture de l'action et on le compare à son cours initial :

- Si, à cette date, l'action est **stable ou clôture en hausse par rapport à son cours initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 14 juin 2029 :

L'intégralité du capital <sup>(1)</sup>	+	Un gain de 2,50 % <sup>(1)</sup> par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale <sup>(2)</sup> , soit un gain total de 100 % <sup>(1)</sup> (soit un gain de 10 % <sup>(1)</sup> par an)
---	---	--

*Soit un taux de rendement actuariel net de 6,07 %<sup>(3)</sup>.*

- Si, à cette date, l'action clôture **en baisse mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son cours initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 14 juin 2029 :

L'intégralité du capital <sup>(1)</sup>	+	Un gain de 1,25 % <sup>(1)</sup> par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale <sup>(2)</sup> , soit un gain total de 50 % <sup>(1)</sup> (soit un gain de 5 % <sup>(1)</sup> par an)
---	---	--

*Soit un taux de rendement actuariel net de 3,08 %<sup>(3)</sup>.*

- Si, à cette date, l'action clôture **en baisse de plus de 40 % par rapport à son cours initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 14 juin 2029 :

Le capital<sup>(1)</sup> diminué de la baisse de l'action

**L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.**

*Soit un taux de rendement actuariel net inférieur à -5,91 %<sup>(3)</sup>.*

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif les principales caractéristiques en page 6 pour connaître le détail des dates.

(3) Les taux de rendement actuariel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

## ILLUSTRATIONS

—● Performance de l'action par rapport à son cours initial

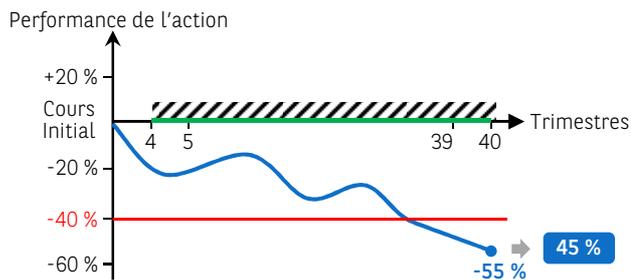
— Seuil de remboursement avec gain de 2,50 %<sup>(1)</sup> par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup> par anticipation ou à l'Échéance<sup>(2)</sup>

— Seuil de perte en capital à l'Échéance<sup>(2)</sup>

▨ Période de constatation trimestrielle

■ Pourcentage du capital remboursé

### SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'ACTION À LA DATE DE CONSTATATION FINALE<sup>(2)</sup>, EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL AU TRIMESTRE 40<sup>(2)</sup>

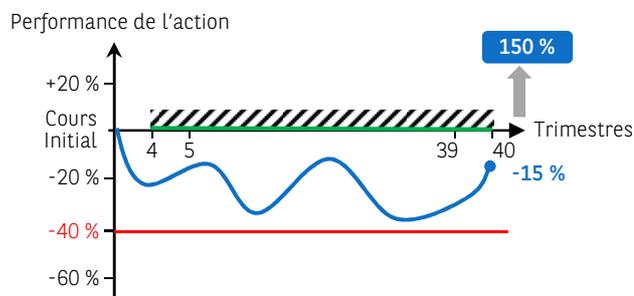


- **Trimestres 1 à 3** : quel que soit le cours de l'action, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- **Trimestres 4 à 39** : à chaque Date de Constatation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, l'action clôture en baisse par rapport à son cours initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le produit continue.
- **Trimestre 40** : à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, l'action clôture en baisse de 55 % par rapport à son cours initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'Échéance<sup>(2)</sup>.

**Montant remboursé** : intégralité du capital<sup>(1)</sup> - 55 % = **45 % du capital<sup>(1)</sup>**, soit un taux de rendement actuariel net de -8,56 %<sup>(3)</sup> (inférieur à celui de l'action égal à -7,64 %).

Dans le cas le plus défavorable où l'action clôturerait en baisse par rapport à son cours initial à toutes les Dates de Constatation Trimestrielle<sup>(2)</sup> et céderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, la somme restituée à l'Échéance<sup>(2)</sup> serait nulle et la perte en capital totale.

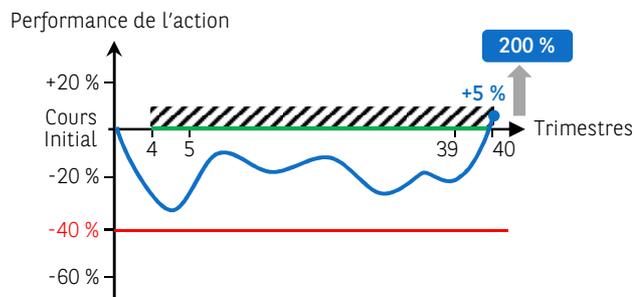
### SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSÉ DE L'ACTION À LA DATE DE CONSTATATION FINALE<sup>(2)</sup>, AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL AU TRIMESTRE 40<sup>(2)</sup>



- **Trimestres 1 à 3** : quel que soit le cours de l'action, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- **Trimestres 4 à 39** : à chaque Date de Constatation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, l'action clôture en baisse par rapport à son cours initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le produit continue.
- **Trimestre 40** : à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, l'action clôture en baisse de 15 % par rapport à son cours initial, en dessous du seuil de remboursement avec gain de 2,50 % par trimestre écoulé mais au-dessus du seuil de perte en capital à l'Échéance<sup>(2)</sup>.

**Montant remboursé** : intégralité du capital<sup>(1)</sup> + gain de 40 x 1,25 % = **150 % du capital<sup>(1)</sup>**, soit un taux de rendement actuariel net de 3,08 %<sup>(3)</sup> (supérieur à celui de l'action, égal à -1,61 %).

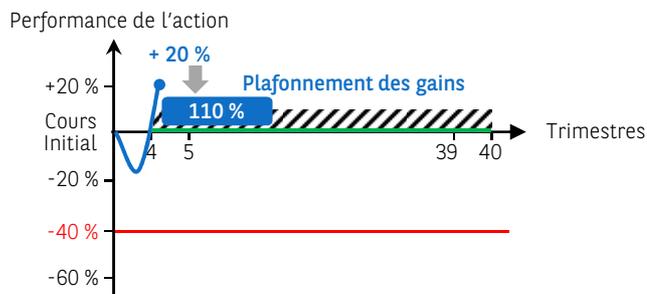
### SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE MODÉRÉE DE L'ACTION À LA DATE DE CONSTATATION FINALE<sup>(2)</sup>, AU-DESSUS DU SEUIL DE REMBOURSEMENT AVEC GAIN AU TRIMESTRE 40<sup>(2)</sup>



- **Trimestres 1 à 3** : quel que soit le cours de l'action, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- **Trimestres 4 à 39** : à chaque Date de Constatation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, l'action clôture en baisse par rapport à son cours initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le produit continue.
- **Trimestre 40** : à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, l'action clôture en hausse de 5 % par rapport à son cours initial, au-dessus du seuil de remboursement avec gain de 2,50 % par trimestre écoulé.

**Montant remboursé** : intégralité du capital<sup>(1)</sup> + gain de 40 x 2,50 % = **200 % du capital<sup>(1)</sup>**, soit un taux de rendement actuariel net de 6,07 %<sup>(3)</sup> (supérieur à celui de l'action, égal à 0,49 %).

### SCÉNARIO DE MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DE L'ACTION À LA 1<sup>ère</sup> DATE DE CONSTATATION TRIMESTRIELLE AU TRIMESTRE 4<sup>(2)</sup>



- **Trimestres 1 à 3** : quel que soit le cours de l'action, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- **Trimestre 4** : à la 1<sup>ère</sup> Date de Constatation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, l'action clôture en hausse de 20 % par rapport à son cours initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé, le produit est remboursé automatiquement par anticipation.

**Montant remboursé** : intégralité du capital<sup>(1)</sup> + gain de 4 x 2,50 % = **110 %<sup>(1)</sup> du capital**, soit un taux de rendement actuariel net de 8,47 %<sup>(3)</sup> (inférieur à celui de l'action, égal à 19,09 %, du fait du **plafonnement des gains**).

Dans le cas où, à une Date de Constatation Trimestrielle<sup>(2)</sup> ou à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, l'action clôturerait exactement au seuil de remboursement automatique ou légèrement au-dessus, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'action, du fait de la fixation des gains à 2,50 %<sup>(1)</sup> par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup>

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'action et du produit.

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 6 pour connaître le détail des dates.

(3) Les taux de rendement actuariel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

## ZOOM SUR L'ACTION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE S.A. (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

Société Générale S.A. est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié de banque universelle, le Groupe allie solidité financière et stratégie de croissance durable. Société Générale accompagne 31 millions de clients particuliers et entreprises dans le monde et place l'innovation et le digital au cœur de son métier pour enrichir l'expérience client en continu, faire avancer l'économie et contribuer au développement.

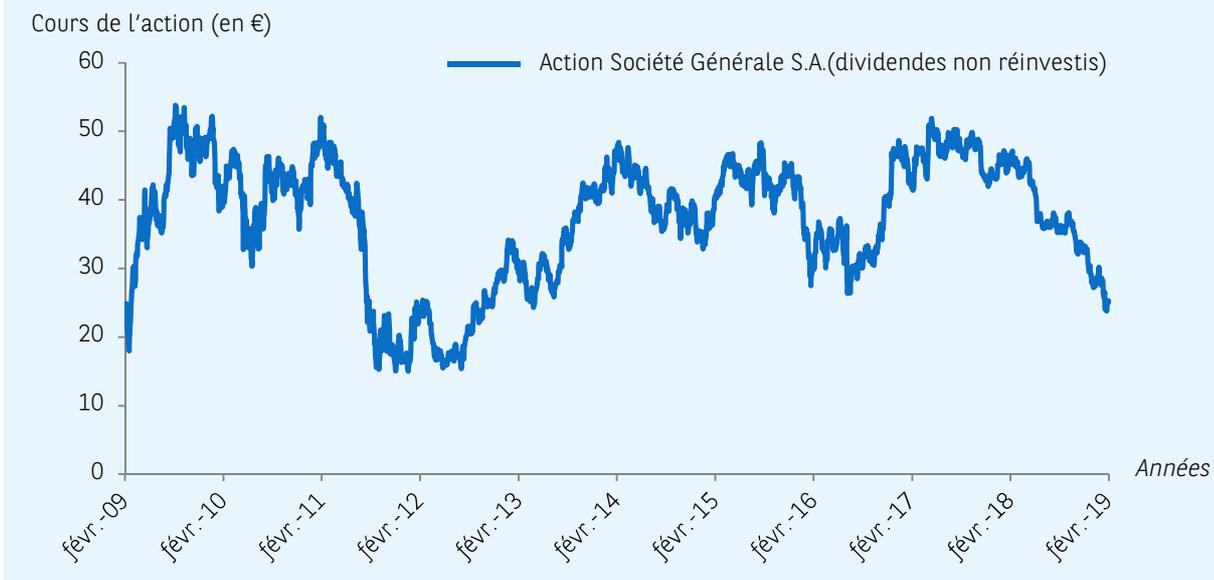
Pour plus de détails sur les résultats de l'entité Société Générale S.A., merci de consulter la page dédiée :

<https://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/donnees-et-publications/resultats-financiers>

**Seules les variations du cours de l'action Société Générale S.A. sont prises en compte dans la performance de l'action. Les dividendes éventuellement versés par l'action ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'action. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.**

### Cours historiques de l'action Société Générale S.A. (entre le 20 février 2009 et le 20 février 2019)

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



Source : Bloomberg, le 20 février 2019

## PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs doivent prendre connaissance de la Documentation Juridique des Titres de Créance et plus particulièrement de la rubrique « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent** : Le mécanisme de remboursement est lié à la performance de l'action Société Générale S.A. (dividendes non réinvestis).
- **Risque découlant de la nature du produit** : En cas de revente du produit avant l'Échéance<sup>(1)</sup> ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(1)</sup>, alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur dates d'échéance. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- **Risques de marché** : Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'action Société Générale S.A. (dividendes non réinvestis), mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment leur volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, si l'action clôture aux alentours du seuil de 40 % de baisse par rapport à son cours initial.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** : L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de créance émis par l'Émetteur.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 6 pour le détail des dates.

# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013405354
Forme juridique	EMTN (Euro Medium Term Notes), Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'Échéance.
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V. <sup>(1)</sup> , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. <sup>(1)</sup> . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action.
Montant de l'émission	30 000 000 €
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'émission	100 %
Éligibilité	Compte titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.
Offre au public	Oui, en France uniquement.
Garantie en capital	<b>Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'Échéance.</b>
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au distributeur. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant des EMTN placé par le distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du distributeur.
Sous-jacent	Action Société Générale S.A. ( <b>dividendes non réinvestis</b> ) - <b>Code Bloomberg : GLE FP Equity</b>
Période de commercialisation	Du 28 février 2019 au 31 mai 2019
Date d'Émission	28 février 2019
Date de Constatation Initiale	31 mai 2019
Dates de Constatation Trimestrielle	1 juin 2020 (Trimestre 4), 31 août 2020 (Trimestre 5), 30 novembre 2020 (Trimestre 6), 1 mars 2021 (Trimestre 7), 31 mai 2021 (Trimestre 8), 31 août 2021 (Trimestre 9), 30 novembre 2021 (Trimestre 10), 28 février 2022 (Trimestre 11), 31 mai 2022 (Trimestre 12), 31 août 2022 (Trimestre 13), 30 novembre 2022 (Trimestre 14), 28 février 2023 (Trimestre 15), 31 mai 2023 (Trimestre 16), 31 août 2023 (Trimestre 17), 30 novembre 2023 (Trimestre 18), 29 février 2024 (Trimestre 19), 31 mai 2024 (Trimestre 20), 2 septembre 2024 (Trimestre 21), 2 décembre 2024 (Trimestre 22), 28 février 2025 (Trimestre 23), 2 juin 2025 (Trimestre 24), 1 septembre 2025 (Trimestre 25), 1 décembre 2025 (Trimestre 26), 2 mars 2026 (Trimestre 27), 1 juin 2026 (Trimestre 28), 31 août 2026 (Trimestre 29), 30 novembre 2026 (Trimestre 30), 1 mars 2027 (Trimestre 31), 31 mai 2027 (Trimestre 32), 31 août 2027 (Trimestre 33), 30 novembre 2027 (Trimestre 34), 29 février 2028 (Trimestre 35), 31 mai 2028 (Trimestre 36), 31 août 2028 (Trimestre 37), 30 novembre 2028 (Trimestre 38), 28 février 2029 (Trimestre 39)
Dates de Remboursement Anticipé Automatique	15 juin 2020 (Trimestre 4), 14 septembre 2020 (Trimestre 5), 14 décembre 2020 (Trimestre 6), 15 mars 2021 (Trimestre 7), 14 juin 2021 (Trimestre 8), 14 septembre 2021 (Trimestre 9), 14 décembre 2021 (Trimestre 10), 14 mars 2022 (Trimestre 11), 14 juin 2022 (Trimestre 12), 14 septembre 2022 (Trimestre 13), 14 décembre 2022 (Trimestre 14), 14 mars 2023 (Trimestre 15), 14 juin 2023 (Trimestre 16), 14 septembre 2023 (Trimestre 17), 14 décembre 2023 (Trimestre 18), 14 mars 2024 (Trimestre 19), 14 juin 2024 (Trimestre 20), 16 septembre 2024 (Trimestre 21), 16 décembre 2024 (Trimestre 22), 14 mars 2025 (Trimestre 23), 16 juin 2025 (Trimestre 24), 15 septembre 2025 (Trimestre 25), 15 décembre 2025 (Trimestre 26), 16 mars 2026 (Trimestre 27), 15 juin 2026 (Trimestre 28), 14 septembre 2026 (Trimestre 29), 14 décembre 2026 (Trimestre 30), 15 mars 2027 (Trimestre 31), 14 juin 2027 (Trimestre 32), 14 septembre 2027 (Trimestre 33), 14 décembre 2027 (Trimestre 34), 14 mars 2028 (Trimestre 35), 14 juin 2028 (Trimestre 36), 14 septembre 2028 (Trimestre 37), 14 décembre 2028 (Trimestre 38), 14 mars 2029 (Trimestre 39)
Date de Constatation Finale	31 mai 2029 (Trimestre 40)
Date d'Échéance	14 juin 2029 (Trimestre 40)
Publication de la Valorisation	Valorisation quotidienne dans des conditions normales de marché publiée sur la page Reuters [FR0013405354=BNPP] et sur Bloomberg et Télékurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts).
Double valorisation	Une double valorisation sera établie tous les quinze (15) jours par la société Thomson Reuters, société indépendante du Groupe BNP Paribas.
Marché secondaire	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

(1) Notations de crédit au 20 février 2019 : BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A, BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

## AVERTISSEMENT

Opportunité Rendement Action Société Générale 2019 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'Échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé), dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre public en France uniquement. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 5 juin 2018 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 18-226, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 28 février 2019, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base.

L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du Titre de créance. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaut. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur, sur le site de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et sur [www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0013405354](http://www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0013405354)

# PRIVALTO

La banque  
d'un monde  
qui change



# BNP PARIBAS